

L'ITALIE :

Contextualisation de la mise en place de la réforme

Donatella PALOMBA

Professeur de pédagogie générale

**Présidente de cours de Laurea en sciences de l'éducation
et de la formation, Université Tor Vergata de Rome**

Double contextualisation

- ❖ Contexte italien
- ❖ Contexte européen

Systeme traditionnel «monolithique»

- ❖ un seul type d'enseignement : universitaire (presque sans exceptions)
- ❖ un seul titre : «*laurea*» (durée des études, de quatre à six années, selon les Facultés)

Le système d'enseignement supérieur en Italie :

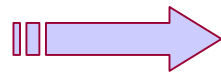
- ❖ Depuis 1980 : «doctorat de recherche» : études très sélectives, essentiellement pour la formation à la profession universitaire
- ❖ Depuis 1990 : «*diplomi universitari*» : études professionnelles, durée de deux ou trois années, en parallèle, et non pas en séquence, par rapport à la *laurea*.

Ils n'ont pas connu une très grande expansion.

L'efficacité de ce système...

...a diminué au cours des années :

- ❖ Taux d'abandon très élevé : 60% environ des inscrits n'arrivent pas à obtenir un diplôme
- ❖ Retard dans les études : 63% des diplômés ont plus de trois ans de retard par rapport à la durée régulière de leur cursus
- ❖ Age moyen d'obtention de la Laurea : 27 ans



Nécessité de réforme

Le processus de Bologne

- ❖ Le **processus de Bologne** a été l'occasion pour une réforme qui était désormais nécessaire.
- ❖ 25 mai 1998 : déclaration de la Sorbonne. L'Italie est l'un des quatre pays signataires
- ❖ 19 juin 1999 : déclaration de Bologne
- ❖ 3 novembre 1999 : décret n.509, texte de base de la réforme de l'enseignement supérieur italien
 - ❖ année 2000-2001: première application «expérimentale» sur une base volontaire
 - ❖ année 2001-2002 : mise en place généralisée de la réforme

Les Universités délivrent les titres suivants :

- ❖ ***Laurea***
- ❖ ***Laurea specialistica***

- ❖ ***Diploma di specializzazione***
- ❖ ***Dottorato di ricerca***

- ❖ ***Master***

Le «cœur» de la réforme : le « 3+2 »

- ❖ **Laurea** : cursus de la durée de trois ans (180 crédits), ayant le but d'offrir en même temps une formation méthodologique et conceptuelle de base et une formation de préparation au monde du travail
- ❖ **Laurea specialistica** : deux années ultérieures (120 crédits qui s'ajoutent aux précédents, pour un total de 300), pour une formation avancée
- ❖ Exceptions : Médecine, Vétérinaire, Sciences dentaires, Architecture: **lauree specialistiche** à cycle unique, de six ou cinq ans

- s
è
m
i
n
a
i
r
e
- ❖ ***Diploma di specializzazione*** : les cursus menant à ce diplôme ont pour but d'offrir aux étudiants des connaissances et habiletés demandées dans l'exercice d'activités professionnelles spécifiques, et peuvent être institués exclusivement en application de précises lois européennes.

Pour y accéder on doit posséder au moins la *Laurea* de premier niveau.

Pour l'obtenir il faut avoir en total entre 300 et 360 crédits.

- ❖ ***Doctorat de recherche*** : pour le moment il reste essentiellement ce qu'il était.

- ❖ Le *master* italien ne correspond pas aux cours du même nom existant dans beaucoup d'autres pays européens.
- ❖ Les cursus menant au *master* sont des cours à vocation professionnelle, qui peuvent être suivis après la *laurea* (master de 1^{er} niveau) ou après la *laurea specialistica* (master de 2^e niveau). Ils peuvent durer une année (60 crédits) ou deux années (120 crédits).
- ❖ Ils n'ont pas le même statut que les autres titres italiens (la «validité légale» proprement dite).
- ❖ L'accès est en général limité. Les frais sont considérables.

Adoption du système de crédits

- ❖ La charge de travail des étudiants est de 1500 heures par an (comprenant étude personnelle, assistance aux cours, laboratoires, stages, etc)
 - ❖ 1 500 heures correspondent à 60 crédits
 - ❖ 1 crédit : 25 heures de travail pour l'étudiant (correspondant à l'ECTS)
 - ❖ Le travail individuel doit représenter au moins 50% du total.
- ❖ Le « poids » en crédits de chaque cours peut varier, et il y a là une très large autonomie de décision des Universités et des Facultés. En tout cas, pour obtenir des crédits, il faut toujours passer un examen.

- ❖ Le Ministère a issu deux documents, fixant les «*classi di laurea*»
 - ❖ 42 «*classi*» pour la *laurea* de 1^{er} cycle
 - ❖ 104 «*classi*» pour la *laurea specialistica*

Les «*classi di laurea*» indiquent les grands domaines disciplinaires où l'on peut obtenir un titre (par ex : sciences de l'éducation, mathématiques, histoire)

- ❖ Pour chaque classe le Ministère fixe des contenus obligatoires et des options
- ❖ Les contenus obligatoires ne peuvent pas dépasser 66% des crédits

Définition du curriculum individuel

- ❖ Par un processus en trois phases :
 - ❖ **classe di laurea** : structure générale fixée par le Ministère avec des obligations et des possibilités d'option ;
 - ❖ **corsi di studio** : les cursus proposés par chaque Université à l'intérieur de cette structure générale, qui découpent un parcours spécifique (**choix de l'Université**, qui doit en tout cas être approuvé par le Ministère). Ce parcours peut à son tour prévoir crédits obligatoires et crédits optionnels ;
 - ❖ **piani di studi** : construits par les étudiants avec l'aide des structures d'orientation (**choix de l'étudiant**, qui doit en tout cas être approuvé par le Conseil du Cours de laurea).

Les finalités principales de la réforme

- ❖ Améliorer l'efficacité du système :
 - ❖ réduire les abandons
 - ❖ réduire le temps moyennement employé pour obtenir un titre
 - ❖ offrir des cours plus adaptés au marché du travail
 - ❖ etc

...tout en...

- ❖ Favorisant la mise en place de l'espace européen de l'enseignement supérieur, suivant «le processus de Bologne» (crédits, système à deux cycles, etc)